



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2005-07-07-R-0169

commune(s) :

objet : **Arrêté modificatif - Désignation des représentants de la communauté urbaine de Lyon aux commissions administratives paritaires**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

n° provisoire 8930

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, relative aux communautés urbaines ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 2001-07-09-R-0189 en date du 9 juillet 2001 ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2002-03-13-R-0088 en date du 13 mars 2002 ;

arrête

Article 1er - L'arrêté n° 2001-07-09-R-0189 en date du 9 juillet 2001 est modifié comme suit :

Catégorie	Représentants titulaires	Représentants suppléants
A	M. Pierre Credoza M. Michel Duport M. Bernard Genin M. Vincent Bourgogne Mme Michèle Pedrini	M. Gilles Vesco Mme Claudine Friehe M. Michel Buronfosse M. Henri Pacalon M. Daniel Philipps
B	M. Pierre Credoza M. Bernard Genin M. Michel Duport Mme Claudine Friehe M. Daniel Philipps	M. Gilles Vesco M. Michel Buronfosse Mme Michèle Pedrini M. Gaël Petit M. Henri Pacalon
C	M. Pierre Credoza M. Michel Duport Mme Claudine Friehe M. Bernard Genin M. Daniel Philipps Mme Samia Belaziz-Bouziani M. Alain Girod M. Pierre Abadie	M. Henri Pacalon Mme Michèle Pedrini M. Gaël Petit M. Michel Buronfosse Mme Françoise Besnard Mme Thérèse Rabatel Mme Ginette Orcel-Busseneau M. Hubert Guimet

Article 2 - L'article 2 est inchangé.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 7 juillet 2005

Le président,

Gérard Collomb.